

SEANCE N° 6/2016 DU 25 JUILLET 2016

Début: 16.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère, excusé

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller, excusé

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

INDÉPENDANT

SCHMIT Danielle, Conseillère

ORDRE DU JOUR:

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Subsidés aux associations.
- 3) Crédit supplémentaire sous 1/650/261100/99001 - 4.815.000.-€
- 4) Crédit supplémentaire sous 4/650/221100/99001 - 3.750.000.-€
- 5) Acte notarié- vente du 30 juin 2016 – Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., vendeur / commune de Käerjeng, acquéreur.
- 6) Acte administratif - vente du 30 juin 2016 – commune de Käerjeng, vendeur / État du Grand-Duché de Luxembourg, acquéreur.
- 7) Approbation de l'acte de base du 8 juillet 2016 entre l'Administration communale de Käerjeng et l'entreprise Serge Bressaglia S.àR.L..
- 8) Rétrocession d'un droit de superficie, concession d'un droit de superficie et vente des éléments immobiliers du 8 juillet 2016.
- 9) Approbation d'un acte notarié en vue de l'acquisition de terrains des époux Klein-Krier Pierre, demeurant à D-66780 Rehlingen-Siersburg, Altenwingert 31, concernant des terrains à Linger.
- 10) Approbation d'une convention avec les propriétaires Madame Mandy LICKES et Monsieur Mike QUINTUS concernant la parcelle sise à Linger et inscrite au cadastre de la commune de Käerjeng, section BA de Linger, numéro 728/950, d'une contenance de 20,30 ares.

- 11) Approbation d'un contrat de bail conclu entre la commune de Käerjeng et Monsieur Meisch Raphael, 10, rue de Kleinbettingen, B-6700 Sterpenich/Belgique.
- 12) Approbation d'un contrat de bail conclu entre la commune de Käerjeng et Monsieur Olinger Luc, 6, rue du Bois, L-4978 Fingig.
- 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Helbach/Goelff, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 3 ares et 52 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 14) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Hoffelt, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 44 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 15) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Bascharage, lieu-dit « rue de la Résistance », section BC de Bascharage, d'une contenance totale de 2 centiares.
- 16) Approbation de la Convention Services Pour Jeunes 2016, conclue le 16 décembre 2015 entre l'État, la Commune et Jugendtreff SaBa ASBL.
- 17) Soutien de l'initiative pour une fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Tihange.
- 18) Approbation de règlements temporaires de circulation.

Point 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel Wolter (CSV) : J'ai été en visite à Gafrenz, ensemble avec l'Harmonie de Clemency, commune autrichienne jumelée avec l'ancienne commune de Clemency et je vous en rapporte un grand bonjour des responsables politiques.

Je vous informe également qu'un exemplaire du plan pluriannuel de la commune de Käerjeng vous est remis dans votre courrier.

Au vu des inondations catastrophiques ayant touché plusieurs communes de la vallée de l'Ernz (Cruchten, Larochette, Eppeldorf, Ermsdorf et Reisdorf), le collège des bourgmestre et échevins propose d'allouer une aide unique de 10.000 € au profit des sinistrés. Ce subside sera versé, avec l'accord des membres du conseil communal, à parts égales à la Caritas et la Croix Rouge – Approbation unanime.

Point 2) Budget ordinaire 2016 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2016, 1^{ère} tranche.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : chaque association ayant fait une demande s'est vue attribuer un subside. En voici le relevé complet pour la première tranche allouée en 2016 :

DEMANDE DE SUBSIDES 2016	Propositions 2016	
	Crédit	EURO
Club / Société / Association / Fondation		
A.G.M.P. Amis Géologie, Minéralogie, Paléontologie		100.00 €
Amicale Altersheem Nidderkuer		100.00 €
Amiperas Bascharage		750.00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'ens. primaire de Clemency(Elterevreenegung)		375.00 €
Croix-Rouge (section locale Bascharage)		375.00 €
Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng		375.00 €
Foyer de la Femme Kéinzig-Féngg		375.00 €
Käerjeng A.s.b.l. Foyer du Jour Kaweechelchen		750.00 €
Käerjeng hëlleft a.s.b.l.		750.00 €
Nouvelle PNP - Fir d'Kanner an Lataïnamerika A.s.b.l.		750.00 €
O.G.B.L. Bascharage-Linger		125.00 €
O.G.B.L. Hautcharage-Clemency-Fingig		125.00 €
Œuvres Paroissiales, Bascharage		250.00 €
Œuvres Paroissiales, Clemency		250.00 €
Paerds an Trakterfrenn		375.00 €
Solidarité Afrique		375.00 €
Union Commerciale et Artisanale de Bascharage		750.00 €
TOTAL art.. 3/192/648110/99001 :	8'000.00 €	6'950.00 €

Club des Jeunes Clemency		375.00 €
Féngeger Jugend A.s.b.l.		375.00 €
Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng (colonie, 19 enfants)		475.00 €
Foyer de la Femme Kéinzig-Féngeg (Colonie 4 enfants)		100.00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage		750.00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (colonie, 33 enfants) x 25.-€		825.00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (Subside pour travail "Jeunes")		250.00 €
TOTAL art. 3/253/648110/99001	3'100.00 €	3'150.00 €

Féd. des corps de Sapeurs-pompiers de la Région SUD		250.00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage		750.00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage (Subside pour travail "Jeunes")		250.00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Clemency		750.00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Clemency (Subside pour travail "Jeunes")		250.00 €
TOTAL Art. 3/0320/648110/99001	2'600.00 €	2'250.00 €

Entente des Sociétés de Clemency-Fingig		750.00 €
Entente des Sociétés de Hautcharage		750.00 €
ORT Sud a.s.b.l. Office Régional du Tourisme Sud		11'575.00 €
Syndicat d'Initiative de la Commune de Bascharage		8'600.00 €
TOTAL art. 3/430/648110/99001	22'000.00 €	21'675.00 €

Amis de la Fleur - Bascharage		500.00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig		500.00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig (Village Fleuri)		500.00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjéng		500.00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjéng - Bge-Hge-Lgr (Village Fleuri - Bascharage)		1'500.00 €
natur & ëmwelt a.s.b.l. Kéinzege-Féngeg-Grass		500.00 €
Naturfrënn Käerjeng		500.00 €
Union des Apiculteurs du Canton de Capellen		100.00 €
TOTAL art. 3/542/648110/99001	5'000.00 €	4'600.00 €

Ass. de Ecoles de Musique du Grand-Duché de Luxembourg		1'250.00 €
Collèges des Direct. et Chargés de direction		75.00 €
TOTAL Art..3/836/648110/99001	2'450.00 €	1'325.00 €

Cercle Culturel Claus Cito		750.00 €
Cercle Culturel Claus Cito "Travail Jeunes"		250.00 €
Chorale Sangerbond Lenger		375.00 €
Chorale Ste Cecile - Bascharage		750.00 €
Chorale Ste Cecile Clemency		750.00 €
Chorale Ste Cecile Fingig		750.00 €
Chorale Ste-Cecile - Hautcharage		750.00 €
Ensemble vocal Vivace		750.00 €
Harmonie Clemency		3'000.00 €
Harmonie Clemency (Subside pour travail "Jeunes"), <u>20</u> x 25.-€		500.00 €
Harmonie Hautcharage		3'000.00 €
Harmonie Hautcharage (78 uniformes) x 30.-€		2'340.00 €
Harmonie Hautcharage(Subside pour travail "Jeunes"), <u>25</u> x 25.-€		625.00 €
Harmonie Municipale Bascharage		4'250.00 €
Harmonie Municipale Bascharage (<u>51</u> uniformes x 30.-€)		1'530.00 €
Harmonie Municipale Bascharage (Subside pour travail "Jeunes"), <u>11</u> x 25.-€		275.00 €
Kerjenger - Theater		375.00 €
TOTAL art. 3/839/648110/99001	22'000.00 €	21'020.00 €

Approbation unanime.

Point 3) Budget extraordinaire 2016 – Credit supplementaire de 4.815.000 € sous 1/650/261100/99001 - « Ventes de terrains ».

Point 4) Budget extraordinaire 2016 – Credit supplementaire de 3.750.000 € sous 4/650/221100/99001 - « Acquisition de terrains non affectes ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les points 3 et 4 sont en relation directe avec les points 5 et 6 relativement  l'acquisition de terrains appartenant  l'entreprise S.A. Delphi Automotive Systems Luxembourg, respectivement  la vente de quatre terrains  l'Etat du Grand-Duche de Luxembourg. Je vous expose le detail desdites transactions sous les points 5 et 6.

Point 3) Approbation unanime.

Point 4) Approbation unanime.

Point 5) Budget extraordinaire - 4/650/221100/99001 – Acquisition de terrains : Acte notarie conclu entre le college des bourgmestre et chevins et la S.A. Delphi Automotive Systems Luxembourg – Approbation.

Point 6) Budget extraordinaire - 1/650/261100/99001 – Vente de terrains : Acte administratif conclu entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Käerjeng – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Permettez-moi de vous présenter l'historique de ce dossier. En 1970, la commune de Bascharage a vendu pour le franc symbolique un terrain de quelque 22 hectares à la société General Motors Luxembourg SA. Cette transaction constituait le début de la zone industrielle à Bascharage sous l'impulsion du bourgmestre d'antan, Monsieur Robert Steichen.

Ces terrains n'ont toutefois jamais été exploités dans leur ensemble. Une partie devrait servir de réserve pour une éventuelle extension.

En début d'année, le ministre de l'Économie nous a informés que l'entreprise S.A. Delphi Automotive Systems Luxembourg entend vendre quelque 2 hectares à la l'entreprise Tontarelli pour son extension de production.

Le collègue des bourgmestre et échevins ne voulait à aucun prix accepter une telle transaction entre deux sociétés, alors que la Commune d'antan avait cédé les terrains pour le franc symbolique pour une extension future de l'entreprise d'antan, General Motors Luxembourg SA. Nous sommes en conséquence intervenus auprès du ministère de l'Économie, afin de nous soumettre une proposition valable, nous ne saurions à aucun moment accepter une transaction immobilière au prix du marché entre sociétés pour un terrain communal cédé en 1970 pour un franc symbolique en vue de l'extension des activités de l'ancienne entreprise General Motors Luxembourg SA.

Finalement, en date du 11 mars 2016, une convention a pu être signée entre l'État du Grand-Duché, l'administration communale de Käerjeng et la société Delphi Automotive Systems, arrêtant ce qui suit :

- La société Delphi Automotive Systems cède à la Commune un terrain d'une surface de 11 ha 25a 48ca. Le prix de vente fixé d'un commun accord entre parties est de 3.750.000 €
- La Commune cède au Gouvernement, qui accepte, un terrain de 1 ha 66 a 41 ca. Le prix de vente fixé d'un commun accord entre parties est de 4.815.000 €
- La Commune accepte le changement d'affectation des fonds agricoles et forestiers en vue de la réalisation d'une partie du reboisement compensatoire. Les frais du reboisement sont pris en charge par le Gouvernement.
- La Commune s'engage lors de son prochain projet d'aménagement général, y compris lors de la prochaine modification ponctuelle, à reclasser les terrains au lieu-dit « Bommerbösch » en zone verte, plus précisément en zone forestière.
- La Commune s'engage à gérer la forêt dans le strict respect d'un plan de gestion qui sera élaboré par le Département de l'Environnement du MDDI dans le but de sauvegarder et améliorer les habitats des espèces protégées, dont la chauve-souris Vespertillon de Bechstein.
- En contrepartie, le Gouvernement s'engage à dédommager la Commune de toute perte financière encourue par elle dans le cadre du respect de ce plan de gestion.

Par courrier du 29 juin 2016, Monsieur le ministre de l'Économie a informé la Commune que son ministère prendra en charge tous impôts, frais administratifs et dépenses quelconques engendrés par les transactions foncières entre Delphi, la Commune et l'État et par courriel du 27 juin 2016, le ministère de l'Intérieur nous a informés que les deux actes notariés peuvent être approuvés tels que présentés.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : ne saurait-il pas opportun de reclasser dans ce même cadre la partie du Bommertbösch du côté des chalets pour fête de bois ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : cette partie a déjà été reclassée.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Pourquoi la société Delphi Automotive Systems vend ces terrains ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Elle n'a plus besoin de ces terrains et entend investir sur son propre site.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Nous approuvons la décision du reclassement des terrains au lieu-dit « Bommertbösch » en zone verte et plus précisément en zone forestière.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette transaction nous permet de générer une recette non prévue au budget initial de 1,65 million d'euros. Je tiens à vous informer d'ores et déjà que le collège des bourgmestre et échevins entend investir une partie de ce montant pour organiser une exposition exceptionnelle en mai-juin 2017 au HALL75, fermant bientôt ses portes, sous la thématique « Les Luxembourgeois et la Grande Guerre ». Nous vous présenterons évidemment les détails de ce projet lors d'une prochaine séance.

Point 5) Approbation unanime.

Point 6) Approbation unanime.

Point 7) Approbation de l'acte de base du 8 juillet 2016 entre l'Administration communale de Käerjeng et l'entreprise Serge Bressaglia S.àR.L.

Point 8) Rétrocession d'un droit de superficie, concession d'un droit de superficie et vente des éléments immobiliers du 8 juillet 2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le 19 mars 2008, l'administration commune de Bascharage avait conclu une concession de droit de superficie avec l'Entreprise Serge Bressaglia sàrl pour un terrain sis à Bascharage, 4, Op Zaemer. Parallèlement, l'entreprise avait conclu un contrat de sous-location avec la Boucherie-Charcuterie Peporté sàrl. Ce contrat de sous-location était seulement limité dans le temps au vu des dispositions inscrites dans le contrat de droit de superficie.

De maintes pourparlers et entrevues ont eu lieu afin de trouver une solution à cette situation ambiguë. Il a finalement été décidé de résilier le contrat de droit de concession avec l'Entreprise Serge Bressaglia sàrl et de céder ladite parcelle aux sociétés « Boucherie-Salaisons Marco Meyer sàrl et Boucherie-Charcuterie Peporté sàrl.

Echevin Richard STURM (CSV) : En effet, comme vient de l'expliquer notre bourgmestre, la situation était assez ambiguë et il a fallu de maints pourparlers et discussions entre parties pour trouver un accord.

Par un acte du 8 juillet 2016 l'entreprise Serge Bressaglia s.à.r.l., rétrocède le droit de superficie qui lui a été concédé sur le terrain à l'administration communale.

Ce droit de concession rétrocédé est de nouveau cédé aux sociétés Boucherie-Salaisons Marco Meyer sàrl et Boucherie-Charcuterie Peporté sàrl.

La Commune reconnaît que le hall industriel appartient à la société à responsabilité limitée Entreprise Serge Bressaglia sàrl, qui cède et transporte le hall (bâtiment industriel) directement aux sociétés comparantes, à savoir à la société Boucherie-Salaisons Marco Meyer sàrl, pour une quotité indivise de quatre cent cinquante-deux virgule sept cent soixante-seize/millièmes (452,776/1.000es), et la société Boucherie-Charcuterie Peporté sàrl, pour une quotité indivise de cinq cent quarante-sept virgule deux cent vingt-quatre/millièmes (547,224/1.000es).

Le nouveau droit de superficie est concédé pour un terme de trente (30) ans prenant cours à partir du jour de l'approbation du présent acte par les autorités supérieures compétentes.

Approbation unanime.

Point 9) Approbation d'un acte notarié en vue de l'acquisition de terrains des époux Klein-Krier Pierre, demeurant à D-66780 Rehlingen-Siersburg, Altenwingert 31, concernant des terrains à Linger.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Par acte notarié du 23 juillet 2016, les époux Klein-Krier vendent six parcelles de terrain d'une contenance totale de 1 ha 22 a 70 ca pour un montant de 55.215 €.

Approbation unanime.

Point 10) Approbation d'une convention avec les propriétaires Madame Mandy LICKES et Monsieur Mike QUINTUS concernant la parcelle sise à Linger et inscrite au cadastre de la commune de Käerjeng, section BA de Linger, numéro 728/950, d'une contenance de 20,30 ares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention conclue entre parties, règle et fixe les conditions pour la construction d'une maison unifamiliale à Linger desservie par un chemin rural.

Approbation unanime.

Point 11) Approbation d'un contrat de bail conclu entre la commune de Käerjeng et Monsieur Meisch Raphael, 10, rue de Kleinbettingen, B-6700 Sterpenich/Belgique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'un contrat de bail conclu dans le cadre du projet LIFE et concerne un terrain au lieu-dit « Kolerseit » d'une contenance totale de 18,71 ares. Le fermage annuel est fixé à 28,07 €.

Approbation unanime.

Point 12) Approbation d'un contrat de bail conclu entre la commune de Käerjeng et Monsieur Olinger Luc, 6, rue du Bois, L-4978 Fingig.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce contrat est également conclu dans le cadre du projet LIFE et concerne quatre terrains au lieu-dit « Im Nachtbann » d'une contenance totale de 76,90 ares. Le fermage annuel est fixé à 115,35 €

Approbation unanime.

Point 13) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Helbach/Goelff, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 3 ares et 52 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La présente acquisition s'opère dans un but d'utilité publique en vue du redressement du CR 110 entre Clemency et Grass. Les deux parcelles d'une contenance totale de 2,52 ares situées au lieu-dit « Brameschwies » sont acquises moyennant le prix de 1.232 €

Approbation unanime.

Point 14) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Hoffelt, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 44 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Tout comme sous le point précédent, cette acquisition s'effectue également dans un but d'utilité publique en vue du redressement du CR 110 entre Clemency et Grass. Les deux parcelles d'une contenance totale de 44 centiares, situées aux lieux-dits « Auf Rosenknoepchen » et « Brameschwies » sont acquises moyennant le prix de 154 €

Approbation unanime.

Point 15) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Bascharage, lieu-dit « rue de la Résistance », section BC de Bascharage, d'une contenance totale de 2 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La présente décision consiste dans le déclassement d'une parcelle de 2 centiares du domaine public dans le domaine privé de la commune. Ce déclassement s'avère nécessaire pour finaliser une transaction immobilière avec les époux Back-Scheerer.

Approbation unanime.

Point 16) Approbation de la Convention Services Pour Jeunes 2016, conclue le 16 décembre 2015 entre l'État, la Commune et Jugendtreff SaBa ASBL.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il incombe au conseil communal de donner son aval à la convention, réglant le fonctionnement de la maison des jeunes.

Approbation unanime.

Point 17) Soutien de l'initiative pour une fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Tihange.

Echevine Josée-Anne Siebenaler-Thill (déi gréng) : Comme vous l'avez certainement appris par la presse, des actions transfrontalières des communes des trois pays sont en cours contre l'exploitation de la centrale nucléaire de Tihange et plus spécialement contre son réacteur 2. Entretemps, quelque 30 communes luxembourgeoises ont rejoint cette alliance allemande-néerlandaise-luxembourgeoise. En tout, 80 communes exigent que la centrale de Tihange, à quelque 80 km de Namur, cesse ses activités. Comme pour celui de Doel, les experts ont constaté la présence de milliers de microfissures dans sa coquille extérieure en acier, alors que les autorités belges ont récemment donné feu vert à l'exploitation de ces centrales. La production d'énergie nucléaire est déjà assez discutable, mais le comportement des autorités belges est scandaleux et à l'encontre des principes élémentaires de prévention. Fukushima nous a montré clairement les conséquences catastrophiques d'un accident nucléaire majeur.

L'action contre Tihange émane d'une plainte de la ville d'Aix-en-Chapelle et se base sur trois piliers :

- une plainte juridique allemande, déposée par la ville d'Aix-en-Chapelle auprès du Conseil d'État de la Belgique ;
- une action politique européenne, l'alliance a demandé des entrevues avec le président du parlement européen pour augmenter la pression au niveau international. Le président Schulz et le commissaire à l'énergie Canete ont confirmé leur soutien,
- une nouvelle plainte sur le plan civil contre Tihange 2, où, seules les communes d'Aix-en-Chapelle (Allemagne), Wiltz (Luxembourg) et Maastricht (Pays-Bas), ne peuvent intervenir en raison de formalités juridiques.

Nous sommes tous conscients du fait que de plus en plus de centrales nucléaires se trouvent dans de mauvais états et touchent à leur fin de vie. Elles constituent de vraies bombes à retardement et il est donc important que nous mettions la pression sur les décideurs européens.

Notre commune s'est déjà dans le passé prononcée contre la production d'énergie atomique et le collège des bourgmestre et échevins propose de soutenir ce mouvement allemand – néerlandais – luxembourgeois par une aide financière de 1.000 €.

Approbation unanime.

Point 18) Approbation de règlements temporaires de circulation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal est appelé à donner son aval à cinq règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins Approbation unanime.

Fin de la séance : 18h45 heures